



Nombre de Conseillers Elus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 11

COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 29 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire et sur convocation qui leur a été adressée en date du 22 novembre 2021.

Membres présents : Mme. BARTH Stéphanie, Mme. EBERSOLD Katia, M. HELLUY Martial, Mme. KIBLER Louise, M. KOERCKEL Jacques, M. MEUNIER Alain, M. MICHEL Vincent, M. OBRECHT Jean-Michel, Mme. RISCH-MINKER Fabienne, M. WICK Bernard

Membres excusés :

Membres bénéficiant d'une procuration :

Secrétaire de séance : Mme. KIBLER Louise

Secrétaire auxiliaire : Mme. ZAVAGNI Stéphanie

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Cimetière communal : tarifs, durée des concessions et règlement
4. Divers

Le Maire accueille et salue les membres du conseil municipal. Il ouvre la séance et les informe d'un point supplémentaire à l'ordre du jour. Il demande l'accord d'ajouter un point supplémentaire avant le point divers - avis sur projet de déploiement d'une Zone à Faibles Emissions mobilité sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (ZFE-m) - Consultation publique

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'art. L 2212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme Louise KIBLER, en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte rendu de la séance du 27 septembre 2021.

3. CIMETIERE COMMUNAL : TARIFS, DUREE DES CONCESSIONS ET REGLEMENT :

Le maire rappelle au conseil municipal les délibérations du 07 décembre 2009, du 07 novembre 2013 et du 14 juin 2021 concernant le règlement intérieur, les tarifs et durées des concessions du cimetière communal de Handschuheim.

Il rappelle qu'à l'issue de la réunion de la commission du 20 septembre et du 15 novembre 2021, un projet de règlement intérieur a été proposé et validé par l'ensemble des membres présents. Le projet du nouveau règlement du cimetière, encadré par le responsable technique et commercial de la Société MSV Ingénierie Eurl reprend les différents articles du précédent règlement daté de 2014 mais a été réactualisé par rapports aux modifications dues aux tarifs, durées des concessions et mis à jour par rapport à l'évolution depuis ces dernières années.

Le maire propose de revoir le règlement intérieur du cimetière délibéré le 07 novembre 2013 ainsi que les tarifs et durées des concessions du cimetière de Handschuheim, comme mentionné dans le tableau suivant :

	En vigueur depuis le 07 novembre 2013	Révisions tarifs et durées à effet de la présente délibération
Tarifs concessions	Simple = 200,00 € Double = 400,00 €	Simple = 300,00€ Double = 600,00€
Durée concession	Perpétuelle	Trente ans

Enfin, il propose l'adhésion à la société MSV Ingénierie, représentée par Monsieur Marc SVEC, par la signature d'un contrat législation et assistance funéraire consistant à l'assistance (téléphonique sur la législation funéraire/ à la mise en place d'un règlement funéraire/ à la mise en place et réinstallation du logiciel cimetière) et à la mise à jour annuelle des photographies et des plans. Ce contrat comprend les procédures de reprises et d'abandons ainsi que les documents de revente des sépultures avec l'élaboration des délibérations et arrêtés nécessaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- *D'appliquer les tarifs du tableau ci-dessus et de charger Monsieur le maire d'encaisser les montants des concessions funéraires du cimetière communal de Handschuheim.*
- *De modifier le présent règlement intérieur par une mise en concordance de la modification de durée et de tarifs des concessions et par une validation du projet de règlement intérieur et de l'arrêté en annexe de la présente délibération.*
- *D'autoriser le maire à signer le contrat avec la société MSV Ingénierie à compter du 01/01/2022 et pour une durée de trois ans, pour l'accompagnement de la commune au niveau du suivi du cimetière communal et l'assistance funéraire, d'un montant de 160,00 € HT.*

4. PROJET DE DEPLOIEMENT D'UNE ZONE A FAIBLES EMISSIONS MOBILITE SUR LE TERRITOIRE DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG (ZFE-M) - CONSULTATION PUBLIQUE :

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier daté du 15 octobre 2021 de l'Eurométropole Strasbourg de demande d'avis en qualité de commune limitrophe concernant la consultation publique de déploiement d'une zone à faibles émissions mobilité sur le territoire de l'euro métropole de Strasbourg (zfe-m) à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, en prend note et décide d'émettre un avis défavorable à l'encontre de ce projet.

5. **DIVERS** :

- Renouvellement du contrat ES GAZ naturel à compter du 01/12/2021 et jusqu'au 30/11 2024.
 - Proposition de numérotation de rues pour les futures constructions :
 - Treiber n°40F
 - Salmon N°40E
 - Les Conseillers municipaux, à l'unanimité, décident, tout comme les communes environnantes et sur recommandations de la préfecture, de ne pas organiser de Fête des aînés. Un colis leur sera amené comme l'année précédente (rdv le 11 décembre à 11h pour la distribution).
 - Le Maire informe que Handschuheim sera Commune à l'honneur de la comcom Kochersberg-Ackerland le 19 mai 2022 et souhaite que le bulletin communal soit distribué à cette occasion.
 - Le Maire informe de la pose de la signalisation Route de Furdenheim « toutes directions » ainsi que celle des Illuminations de Noël, toujours en cours.
 - Un retour est fait par rapport à l'enquête Bibliothèque. Sur l'ensemble des habitants du village, seulement 6 retours sans attentes supplémentaires de services rendus et sans propositions nouvelles à mettre en place. Il est décidé de poursuivre dans la formule actuelle.
 - Le maire informe du projet « zéro déchet vert » lancé par la com.com afin de trouver des volontaires. Ce défi, totalement gratuit pour les participants, est ouvert à 15 élus et 15 familles du territoire de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland.
 - Le maire demande l'avis à l'ensemble des conseillers sur le fonctionnement actuel du conseil municipal ainsi qu'aux présidents des commissions communales. Pas de propositions, ni difficultés particulières, ni mécontentements du fonctionnement actuel. Tout le monde des satisfait.
 - Un dernier tour de table permet de relever qu'il serait opportun de compléter les décorations faits mains des sapins de Noël et se réunir avant l'installation. Le Maire tient à remercier tous les membres pour leur participation à la mise en place des décorations dans le village et principalement Fabienne MINKER pour son investissement et ses très belles idées et chaleureuses installations de Noël.
-
- *Annexes point 3 : règlement intérieur cimetière & arrêté*
 - *Annexes point 4 : dossier ZFE Eurométropole Strasbourg*
 - *Annexes point divers : composition*

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 21h00, en remerciant les conseillers de leur participation active.